

2
0
1
8



SNFOCOS

Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



**Avec le SNFOCOS, résistons,
revendiquons, agissons !**

LA ROCHELLE

**19 è m e C o n g r è s
du 1er au 4 O c t o b r e**



Edito

Mes chers camarades,

*Le 19^{ème} Congrès du SNFOCOS vient de s'achever, nous en sortons **unis et combatifs** !*

Plus d'une centaine de congressistes, de toute la France et d'Outre-mer, a contribué activement à nos travaux pendant 4 jours.

Je remercie les trois secrétaires confédéraux présents : Serge LEGAGNOA en charge du département de la Protection sociale collective, Philippe PIHET en charge du département des Retraites et de la Prévoyance complémentaire et Frédéric SOUILLLOT en charge du département des Affaires Juridiques et du Droit Syndical.

Notre fédération était également représentée, par Sébastien BUSIRIS, secrétaire général, accompagnés de Gilles BELNY et Michel ROCHETTE, secrétaires adjoints.

Les interventions de nos partenaires pendant toute la durée du congrès ont été hautement appréciées par nos camarades et je les en remercie.

Pour bien finir notre 19^{ème} congrès je suis heureux de vous adresser ce document qui retrace en photos les moments forts du congrès et nous donne notre feuille de route pour les trois ans à venir avec les résolutions adoptées à l'unanimité.

Nous en sortons :

UNIS :

- les rapports d'activité et financier ont été adoptés à l'unanimité,*
- le Secrétaire général a été élu par 171 mandats sur 173,*
- le nouveau bureau national a été élu à une large majorité !*

COMBATIFS car toutes nos résolutions ont été votées à l'unanimité, notre feuille de route est claire :

REVENDIQUER, NÉGOCIER, RECONQUÉRIR

*Alain Gautron,
Secrétaire Général du SNFOCOS*



La Rochelle

Installation des congressistes



Ouverture du congrès par René Ferchaud

Secrétaire général de l'Union départementale FO de Charentes Maritimes.



Rapport du Secrétaire général



Discours du Secrétaire général

Congrès de La Rochelle 1^{er} octobre 2018

Mes chers camarades,

Je vous souhaite la bienvenue dans ce 19^{ème} congrès du SNFOCOS à La Rochelle. Vous êtes plus de 130, venus de tout le territoire et de toutes les branches, avec le mandat de vos camarades, pour renouveler nos instances et décider des orientations de notre syndicat.

Je salue la présence et je les en remercie de nos secrétaires confédéraux :

- Philippe Pihet, en charge du département retraite et prévoyance complémentaire
- Serge Legagnoa, en charge du département protection sociale collective
- Frédéric Souillot, en charge du département des affaires juridiques et du droit syndical

- Notre Secrétaire général comme vous l'avez vu, a ouvert notre congrès en nous souhaitant de bons travaux, ses nouvelles fonctions encore récentes et la lourde actualité, ne lui permettant pas d'être présent parmi nous, il a pris le temps de nous enregistrer un message vidéo et m'a assuré de son soutien pendant nos travaux.

Je salue également la présence de notre Fédération avec son nouveau secrétaire général, Sébastien Busiris et ses deux secrétaires adjoints, Michel Rochette et Gilles Belny, ainsi que Laurent Weber, le secrétaire général de la Section fédérale des organismes sociaux.

Leurs présences marquent combien le SNFOCOS, comme toujours, est un syndicat qui compte pour la Fédération et la Confédération. Je profite de ce moment important dans la vie de notre syndicat national, pour leur témoigner la réciprocité. Libre et indépendant, le SNFOCOS l'est à l'image de tout Force Ouvrière, un syndicat national, fidèle et parfaitement, ancré dans sa Fédération et sa Confédération.

Je ne lirai pas le rapport d'activités qui vous a été remis ; mais celui-ci montre l'importance du travail que nous avons accompli dans toutes nos structures : le bureau national, la commission exécutive et le Conseil National.

Ce congrès s'ouvre dans un contexte économique et social difficile et incertain.

Une crise politique que l'on sent poindre du fait de la déception une nouvelle fois au rendez-vous. Un an après que beaucoup de nos concitoyens aient cru, à tort ou raison, qu'un jeune loup libéral pourrait redresser la situation.

Malgré les cadeaux au patronat qui avaient déjà été servis par son prédécesseur, les plans de licenciements sont toujours là, la croissance est atone, le pouvoir d'achat en berne, malgré des profits toujours en hausse. Les dividendes ont augmenté de 12.9% dans le monde au deuxième trimestre et la France est la championne du monde avec ses 44 Milliards versés, soit une hausse de 23.5% !

Dans sa lettre d'information de septembre, le CIRIEC pointe les effets de la politique française : l'inégalité du partage des revenus atteint un niveau sans précédent, l'emploi public est sacrifié en même temps que le budget de l'Etat baisse par le relâchement de pression fiscale pour les plus aisés ainsi que sur le capital.

Alors pour compenser, on nous vend le concept du nouveau monde.

Un monde dans lequel nous sommes tous libres. Libres de travailler à notre compte, libres de ne plus cotiser à la sécurité sociale, libres de se faire des points pour sa retraite, libres d'être dans son coin, un monde d'auto-entrepreneurs. Un monde du chacun pour soi.

Chacune des trois dernières présidences désastreuses pour notre modèle social et économique y est allée de sa petite formule :

- Nous avons eu « la racaille » et le « travailler plus pour gagner plus » ;
- nous avons eu « le changement c'est maintenant » et « mon ennemi c'est la finance » ;
- aujourd'hui nous avons ce nouveau monde dans lequel il suffirait de traverser la rue pour trouver un emploi et où seuls les premiers de cordée ont leur place.

La Sécurité sociale, mes camarades fait elle aussi partie de l'ancien monde ? c'est ce qu'on essaie de nous faire croire, en témoignent les attaques sans précédents que subit notre modèle social républicain.

J'avais dit, dans une lettre de la Michodière, que du coup je me revendiquais comme un ringard fier de l'être, puisqu'on voulait nous reléguer dans l'ancien monde dès lors que l'on défendait la solidarité, le salaire différé, la cotisation, le paritarisme, bref une Sécurité sociale qui appartient à ses salariés. Celle dont Georges Buisson disait : « la caisse unique n'est pas et ne doit pas être une caisse d'État » et sa gestion « doit être assurée par les travailleurs intéressés ».

Je pense que finalement, c'est ce nouveau monde qui devient ringard à vitesse grand V, car de plus en plus les citoyens se rendent compte de la supercherie et plus que jamais, c'est à nous de leur expliquer en quoi la Sécurité sociale est importante et pourquoi elle leur appartient. La modernité mes camarades, est déjà revenue dans notre camp. Défendre la Sécurité sociale, défendre notre modèle républicain et sa démocratie sociale **c'est ça aujourd'hui être moderne.**

Cette démarche historique et pédagogique nous l'avons mené avec la Confédération à l'occasion des 70 ans de la Sécu en publiant deux ouvrages auxquels le SNFOCOS a participé.

Ces attaques mes camarades viennent de toute part et ne se contentent pas d'être de simples réductions de moyens ou même de mutualisations, elles sont graves car structurelles :

• **Suppression de la cotisation maladie au profit de la CSG**

- Vous savez ce que cela implique, c'est la fin du salaire différé, autrement dit, la Sécu qui appartient aux salariés qui cotisent selon leurs moyens, pour recevoir selon leurs besoins.

• **Suppression des URSSAF**

- Annoncée cet été par le Ministre et évoquée dans le rapport CAP22

- Il s'agirait de créer une agence régionale de recouvrement commune avec les impôts où l'on sait que la DGFI a été dépouillée de ses salariés

• **Suppression des IJ**

- le gouvernement envisage de basculer le paiement des jours d'indemnisation des arrêts maladie de la Sécurité sociale vers les employeurs (arrêts de moins de 8 jours).

• **Suppression du risque AT/MP géré par les CARSAT**

- Rapport LECOQ
- Simplifier les obligations des employeurs
- Etatiser la politique de santé au travail
- Contexte de disparition des CHSCT
- Une négo va s'ouvrir, FO fera ses revendications.

• **Le RSI et les mutuelles étudiantes** eux ont déjà vu leur sort réglé : **suppression.**



• **Enfin les COG** pour la période 2018-2022 :

- En cinq ans la Sécurité sociale perdra près de 12 000 postes !
- 8 000 postes supprimés dans l'assurance maladie,
- 2 100 dans la Branche Famille,
- 895 pour la Retraite
- 880 dans le Recouvrement.

Où s'arrêtera cette liste mes camarades ? Cette liste, c'est la liste de nos combats à venir. Comme l'a affirmé Pascal Pavageau, l'objectif final de ce gouvernement c'est d'en finir avec la Sécurité sociale » ! Nous ne devons pas les laisser faire mes camarades, il faut leur dire STOP ; ils ne passeront pas, ils ne passeront pas !!!

NEGOCIER - REVENDIQUER RESISTER - RECONQUERIR

Négociateur c'est l'ADN de Force Ouvrière.

C'est ce que nous ne cessons de faire au SNFOCOS, avec notre Fédération nationale des employeurs, l'UCANSS, Vous mes camarades, dans vos organismes avec vos employeurs.

Et quand un accord est bon pour le personnel, pour nos collègues, pour la Sécu, on le signe ; et on le dit. Et si un accord ne nous semble pas bon, nous ne le signons pas, et nous le disons encore.

Fidèles à nos valeurs et pragmatiques, nous sommes une troisième voie, entre un syndicat qui signe tout et souvent contre les cadres et un autre qui ne signe rien. Ces derniers, avec l'employeur, c'est ce qu'on a appelé la Sainte Alliance contre les cadres. Lors de la négociation sur les frais de déplacement, que nous n'avons pas signée, car ce protocole n'était pas bon pour le SNFOCOS, pour ses mandants, pour les cadres. Voilà mes camarades un exemple où le SNFOCOS est seul mais fidèle à ses engagements.

Négociateur c'est apporter des garanties comme nous l'avons fait en prolongeant et en améliorant le protocole de 2013 sur les garanties apportées lors de fusions d'organismes ou mutualisations d'activités et l'on sait malheureusement que c'est le vent dominant. Ce protocole nous avons voulu qu'il s'applique à tout le personnel des DRSM lors de la reconfiguration de la CNAMTS et l'intégration à la caisse nationale des échelons du service médical. Nous avons aussi dans cette reconfiguration fait céder la CGT et la CGC en obtenant un CCE et un collège praticien conseil.

Négociateur c'est apporter des droits à toutes les catégories de personnel. Après des années d'attente nous avons pu faire évoluer la CCN des Agents de Direction pour faciliter leur mobilité et pour sécuriser les fins de parcours malgré les attaques de la CFDT contre le SNFOCOS.

Le RSI mes camarades nous a beaucoup occupé ces derniers mois. Cette fois ci cela n'était pas l'intégration d'une petite mutuelle mais l'absorption complète de toute une branche de la sécurité sociale avec plus de 5000 salariés, vos futurs collègues qu'il faudra intégrer au mieux en local.

Négociateur c'est encore faire progresser nos droits sociaux.

Améliorer la couverture santé que le SNFOCOS a bâtie. Nous l'avons fait. Et c'est pour cela que j'ai sollicité au cours de ce congrès la participation de nombreux partenaires que je remercie de leur présence.

Améliorer notre prévoyance en développant la CAPSSA. Fidèle à son histoire, le SNFOCOS continuera à proposer des améliorations notamment sur la dépendance et sur l'aide aux aidants.

Revendiquer c'est dénoncer les COG qui viennent d'être signées et qui continuent à étrangler les organismes de Sécurité sociale, dégradant à la fois nos conditions de travail mais aussi le service rendu au public.

Revendiquer c'est encore défendre tous les cadres, leur statut, leurs conditions de travail.

Nous avons durant cette mandature lancé une grande concertation avec les cadres de l'institution qui a abouti à la publication de notre plate-forme revendicative.

Faite la connaître partout, c'est un outil de syndicalisation autant que notre feuille de route pour nos revendications.

Nous avons réuni en 2016 et 2017, et nous recommencerons en 2019, plus de 200 cadres à la Confédération autour de notre plateforme.

Revendiquer c'est défendre les organismes de Sécurité sociales. C'est se battre pour maintenir des caisses de plein exercice afin que les projets tels que TRAM ou PHARE ne vident les petites caisses de leurs missions pour affaiblir un peu plus la république sociale des territoires.

Défendre les organismes c'est les défendre tous, toute la Sécu dans ses différentes composantes, et donc défendre nos UGECAM et leurs établissements en danger ou encore les centres d'examens de santé.

Résister mes camarades c'est plus que jamais un combat de tous les jours face aux attaques quotidiennes au niveau national et au niveau local.

Les attaques contre la sécu mais aussi celles contre les salariés et contre les syndicats car nous n'acceptons pas ces lois qui se succèdent pour toujours moins de droits : El Khomri, Macron/Pénicaud... le SNFOCOS était dans la rue en 2017, il le sera encore le 9 octobre prochain pour une grande mobilisation. Mes camarades, le 9 octobre vous devez être tous dans la rue pour défendre la Sécurité sociale, revendiquer des hausses de salaires et faire entendre la voix de tous les salariés.

Reconquérir ou conquérir mes camarades c'est aller chercher des adhérents et s'implanter dans les caisses où nous ne sommes pas. Il faut toujours avoir à l'esprit cet esprit du développement.

Mais le SNFOCOS se porte bien même si les effectifs baissent dans les caisses. Nous gagnons des adhérents dans toutes les branches et dans les régimes complémentaires. Nous gagnons aussi des élections comme cela a été le cas dans les ARS ou à la CNAMTS. Ces victoires mes camarades nous les devons aussi à l'unité de Force Ouvrière car l'expérience le démontre : l'union fait la force !

Mes camarades je vous ai parlé de notre plateforme revendicative, vous avez aussi à votre disposition la lettre la Michodière, toutes les semaines, le site internet et les réseaux sociaux. Vous avez, et c'est une nouveauté, dans vos sacoches le rapport d'activité du SNFOCOS de toute cette mandature. Vous avez enfin l'aide possible de l'équipe à la Michodière. Servez-vous de tout cela pour faire connaître les positions du SNFOCOS, pour vous développer, pour résister, pour revendiquer, pour négocier et pour reconquérir.

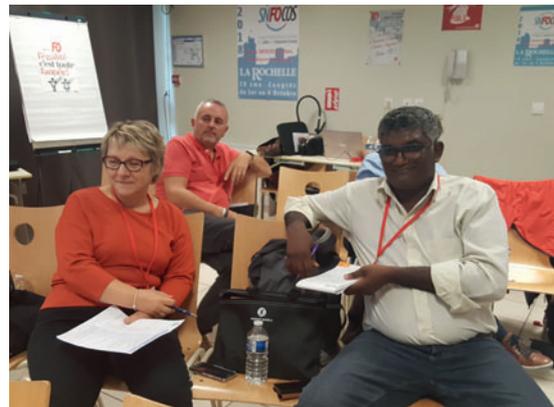
**Vive la Confédération Générale du travail FORCE OUVRIERE,
Vive la Fédération des Employés et Cadres,
VIVE LE SNFOCOS !**



Rapport financier



Interventions des délégués



Intervention de Serge Legagnoa,

Secrétaire confédéral en charge de la protection sociale collective



Poursuite de la prise de parole de nos délégués

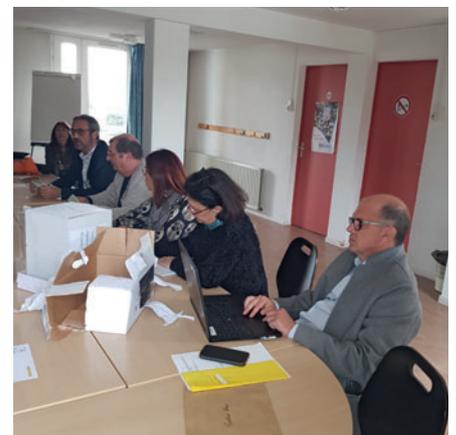




Présentation des candidats au Bureau National



Opérations de vote



Le nouveau Bureau National

NOMS ET PRENOMS DES MEMBRES DU BUREAU NATIONAL	VOTES SUR 173 Mandats
Alain GAUTRON, Secrétaire général	171
AZOURY HELENE	155
BOLLA MICHEL	165
BOUREL JEAN-PHILIPPE	173
CORREZE THOMAS	172
DOLOMIE CECILE	171
EL AOUGRI CHAFIK	163
FORGET JACQUES	173
FROMENT HERVÉ	173
GASPARINI BRUNO	134
GAUTRON ERIC	173
LALANDE EMMANUELLE	171
LORANGE FREDERIC	171
SERVENT PASCAL	133
VAVASSEUR SABINE	171



Annonce des résultats



Le Bureau National élu



XIXème congrès du SNFOCOS
La Rochelle octobre 2018
Résolution générale
Résister - Revendiquer - Reconquérir

POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

A l'heure des attaques incessantes du gouvernement contre la Sécurité sociale, les délégués du XIXème congrès du SNFOCOS, réunis à La Rochelle du 1er au 4 octobre 2018, réaffirment leur attachement profond à la Sécurité sociale et à ses principes fondateurs.

Dans une société où l'individualisme est érigé comme la vertu d'un nouveau monde et en modèle social, les délégués font de la Sécurité sociale de 1945 une idée moderne.

Née de l'action syndicale, et en particulier de celle de Force Ouvrière, cette Sécurité sociale appartient aux salariés. Nous réaffirmons donc notre attachement au financement par la cotisation, au salaire différé ainsi qu'au paritarisme, seuls gages de cette appartenance de la Sécurité sociale aux salariés.

Solidarité

Nous réaffirmons que les principes fondateurs de la Sécurité sociale sont basés sur la solidarité, qu'elle soit générationnelle, entre malades et biens portants, entre les familles, etc. et que son credo reste « cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins ».

Retraite

Alors que se lance une énième réforme des Retraites, le SNFOCOS réaffirme les positions confédérales : maintien de tous les régimes existants comme du régime général, maintien de tous les systèmes com-

plémentaires. Le SNFOCOS sera vigilant des conséquences de celle-ci sur les salariés de la Branche Retraite et sera combatif pour la préservation des droits de l'ensemble des salariés.

Le Congrès dénonce la multiplication des attaques contre les retraités et futurs retraités. Ainsi 2018 ne verra aucune augmentation et pire une baisse du pouvoir d'achat des retraités.

2019 et 2020 ne seront pas plus lumineuses, la sous indexation des retraites sur l'inflation et le prélèvement à la source auront raison des pensions de retraites.

Le SNFOCOS réuni en congrès

condamne ces attaques sans précédent qui fragilisent non seulement les retraités mais plus globalement le pouvoir d'achat.

Caisses de plein exercice

Au service du public, les organismes de Sécurité sociale doivent être placés au plus près des citoyens. Nous dénonçons les politiques de mutualisations, de régionalisations et de fusions qui entraînent les regroupements d'organismes et donc leur perte de compétence et d'autonomie, voire même leurs fermetures.

Nous revendiquons des organismes de plein exercice.

Le congrès s'oppose au rapport Lecoq qui a notamment comme objectif la suppression de toutes les instances paritaires garantes de la gouvernance de la

*« La caisse unique n'est pas
et ne doit pas être
une caisse d'État,
sa gestion doit être assurée
par les travailleurs intéressés ».*

Georges Buisson

Sécurité sociale sur le plan budgétaire de la branche AT/MP : prévention, réparation et tarification.

Nous nous opposons au recul des conditions de travail de tous les agents par la privatisation de la prévention du risque AT/MP et exigeons que les services des risques professionnels restent rattachés à la Sécurité sociale.

Paritarisme

Nous réaffirmons notre attachement au paritarisme, gage de la démocratie sociale et de l'appartenance de la Sécurité sociale aux salariés.

Le congrès réaffirme sa volonté d'établir un lien direct entre les représentants des salariés de l'institution (employés et cadres) et les représentants des assurés sociaux dans les conseils d'administration. A cet effet, le congrès souhaite voir se généraliser la mise en place de commissions sociales, sous l'égide des Unions Départementales FO, regroupant les représentants des sections syndicales des organismes et les administrateurs dans le but d'établir des échanges constructifs entre eux, tenant compte de leurs responsabilités spécifiques et dans le strict respect des résolutions confédérales.

Financement & étatisation

Nous condamnons l'étatisation de la Sécurité sociale à la fois dans son fonctionnement, son organisation et son financement.

A ce titre, nous condamnons le remplacement des cotisations par des impôts et particulièrement les dernières attaques en date avec l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) imposée en 2018 en remplacement des cotisations maladie et assurance chômage. Au motif fallacieux de libérer le pouvoir d'achat des citoyens, le gouvernement a confisqué cette cotisation aux salariés pour noyer le financement de la Sécurité sociale par l'impôt dans le budget global de l'Etat.

C'est une remise en cause inacceptable de notre système de solidarité. Comme tout impôt, cette CSG sera revue chaque année, mettant la Sécurité sociale sous la coupe budgétaire des gouvernements et de leurs arbitrages libéraux. Le congrès dénonce cette manœuvre qui entrainera, par voie de conséquence, un appauvrissement de la solidarité au profit d'un système privé assurantiel et revendique le retour aux fondamentaux afin de garantir la solidarité par une Sécurité sociale qui appartient aux salariés.

Le SNFOCOS s'oppose aux exonérations sociales et condamne le nouveau manque à gagner de deux milliards d'euros correspondant à de nouvelles exonérations de cotisations et la mainmise de l'Etat sur

l'excédent de sept cents millions d'euros pour financer son plan santé.

Suppressions de postes / COG

Le congrès réaffirme son opposition aux COG (Conventions d'Objectifs et de Gestion) qui étranglent les branches et les organismes en leur imposant à chaque exercice des réductions d'effectifs. Les dernières COG conclues pour la période 2018/2022 verront disparaître 12000 postes : 8000 postes supprimés dans l'Assurance Maladie, 2100 dans la Branche Famille, 895 pour la Retraite et 880 dans le Recouvrement.

Défendre les salariés de la Sécurité sociale, c'est défendre la Sécurité sociale.

POUR LE DROIT SYNDICAL

Le congrès rappelle son opposition aux ordonnances Macron qui ont institué un regroupement de toutes les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) en un seul CSE (Comité Social Economique), réduisant considérablement le nombre d'élus et leurs moyens d'action.

Entraves aux syndicats

Le congrès condamne les attaques contre l'exercice syndical et la représentation des salariés. Nous dénonçons le document de doctrine du COMEX de l'UCANSS à destination des employeurs locaux qui verrouille la négociation locale. Nous sommes attachés au maintien des accords-cadres nationaux qui doivent être respectés a minima en local voire améliorés.

Les nouvelles contraintes qui pèsent sur la représentation syndicale loi après loi (limitation des mandats, sanctions relatives à la composition des listes, suppressions d'instances) sont une grave remise en cause de la démocratie sociale.

Le SNFOCOS exige le transfert du calcul des heures syndicales (article 8.21) actuellement sur les voix obtenues aux élections des Délégués du Personnel sur les voix obtenues aux élections du CSE.

Face à la réduction du nombre des mandats découlant de la mise en place des CSE, le SNFOCOS demande une baisse significative du pourcentage du temps de délégation syndicale nécessaire pour la mise en application du maintien de la garantie salariale existant actuellement.

CHSCT – Santé au travail

Le congrès met l'accent sur les conséquences sur la santé et la sécurité des salariés qu'entraîne la disparition du CHSCT au profit d'une simple commission issue du CSE, et demande le rétablissement d'une instance dédiée aux questions de santé, de sécurité et de conditions de travail.

POUR LE SNFOCOS

Les délégués réunis en congrès réaffirment leur attachement au SNFOCOS, syndicat libre et indépendant, confédéré, multi catégoriel, représentant les cadres de la protection sociale au sein de la Fédération des Employés et Cadres (FEC) et de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (CGTFO).

Développement du syndicat

Le congrès considère comme une priorité le développement du SNFOCOS, considérant les entraves faites à la représentativité et à la représentation syndicale d'une part, et les attaques contre nos Conventions Collectives Nationales d'autre part.

Il doit être recherché à tous les niveaux, du syndicat départemental jusqu'aux instances nationales, les moyens d'asseoir le SNFOCOS comme force de négociation et de le faire croître dans tous les organismes de son ressort (communication, formation, rencontres avec le personnel, actions diverses).

POUR LA DÉFENSE DES CADRES

Le SNFOCOS a établi une plateforme revendicative des cadres de la Sécurité sociale. Le congrès continue de porter ces revendications autour des trois thèmes :

- Elaborer un statut de cadre attractif ;
- Concilier vie personnelle et vie professionnelle ;
- Défendre un management porteur de valeurs.

Le congrès dénonce le manque de reconnaissance des cadres et de leur statut, notamment quand la convention collective est réécrite contre eux (nivellement des frais de déplacement par le bas, suppression du champ des bénéficiaires de l'article 23) ou quand certains sont rémunérés en dessous du plafond de la Sécurité sociale.

Le congrès réaffirme que la défense du statut de cadre est un enjeu et une priorité pour le SNFOCOS.

POUR NOS CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES

Défense des CCN

Les CCN des salariés de la Sécurité sociale, et plus largement du secteur de la protection sociale, sont un rempart pour la défense de nos droits. Aujourd'hui attaquées par l'employeur, décriées par la Cour des Comptes, contournées par l'inversion de la hiérarchie des normes et les accords locaux, le congrès réaffirme plus que jamais son attachement à ces conventions collectives nationales.

POUR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le congrès dénonce la dégradation du statut et des conditions de travail des cadres. Les délégués dénoncent l'écrêtage illégal des heures non rémunérées et non récupérées, les surcharges de travail imposées par les baisses d'effectifs et les réorganisations, les modes de management et le tassement du niveau hiérarchique du fait d'une grille de classification obsolète et contournée.

POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le congrès dénonce la stagnation des salaires qui, avec l'inflation renaissante, engendre une perte du pouvoir d'achat pour les salariés.

Arrêt de la RMPP

Nous exigeons l'arrêt des lettres de cadrages ministérielles dictées par les politiques d'austérité qui fixent des taux de RMPP ridiculement bas, permettant à peine aux employeurs locaux de respecter les parcours professionnels.

Augmentation générale de la valeur du point

Le congrès réaffirme son attachement à la revalorisation générale de la valeur du point pour l'ensemble des salariés et s'oppose à toute forme d'individualisation des salaires.

Refonte des grilles de classification

Le congrès réitère sa demande de négociation pour une refonte des grilles de classification et une revalorisation conséquente de l'ensemble des coefficients de cadres.

Développement d'une politique salariale

Le congrès rappelle son attachement à ses revendications salariales non satisfaites :

- L'alignement des premiers coefficients de cadre sur le plafond de la Sécurité sociale ainsi qu'une majoration proportionnée des niveaux supérieurs, afin de lutter contre tout tassement hiérarchique ;
- le déplafonnement de l'avancement à l'ancienneté jusqu'à la fin de carrière, sur une valeur de 2% par année d'activité en lieu et place des 2 points actuels ;
- l'attribution automatique de points de compétences à l'issue d'une période de 3 ans sans attribution de pas de compétence ;
- un seuil minimum de 30 % de pas de compétence par an pour chaque catégorie professionnelle;
- un seuil minimum de 10 % de parcours professionnels pour chaque catégorie professionnelle ;
- la revalorisation du coefficient à hauteur de 10 % minimum garantis en cas de promotion en lieu et place des 5 % actuels, avec le maintien garanti d'un tiers des points de compétence non résorbables en cas de changement du niveau de qualification ;
- le doublement de la prime de départ à la retraite ;

- la revalorisation de la prime de transport conventionnelle ;
- la revalorisation de la gratification versée à l'occasion de la médaille du travail à hauteur d'un mois de salaire de base ;
- le transfert des modes de rémunération individualisée vers un mode de rémunération pérenne, ouvert à tous les cadres et non-assujetti à l'atteinte d'objectifs ;
- le SNFOCOS exige que la négociation de l'ensemble des éléments de rémunération reste cantonnée au niveau de la Branche, c'est-à-dire de l'UCANSS et rejette toute négociation au niveau local.

POUR NOTRE PRÉVOYANCE ET NOTRE COUVERTURE SANTE COMPLÉMENTAIRE

Le congrès réaffirme son attachement à notre système de protection complémentaire, santé d'une part, prévoyance de l'autre. Le SNFOCOS négociera toute amélioration possible du régime complémentaire de santé. En matière de prévoyance le congrès demande la création d'une prestation dépendance et d'aide aux aidants pour répondre aux grands besoins et enjeux de notre société.

Votée à La Rochelle, le 3 octobre 2018, à l'unanimité

Revendications Cadres FO de la Sécurité sociale

« Revendiquer, proposer, résister et nous développer »

1 Elaborer un statut de cadre attractif

☛ Pour la reconnaissance de la spécificité du métier

Les métiers de l'encadrement ont profondément évolué et cette transformation se poursuivra avec le développement du numérique.

Il nous faut redéfinir les critères distinctifs de ce qui constitue la spécificité du métier de cadre, en vue de la négociation et la signature d'un Accord National Interprofessionnel avant le 1^{er} Janvier 2018.

☛ Pour l'augmentation générale des salaires

La priorité est l'augmentation de toutes les rémunérations et la révision des classifications. Le cadre doit être mieux rémunéré que ses collaborateurs.

Le SNFOCOS revendique de faire évoluer le premier coefficient de cadre sur le plafond de la sécurité sociale par une majoration successive des niveaux supérieurs afin de lutter contre tout tassement hiérarchique.

Il faut établir une nouvelle classification des cadres qui respecte le niveau des responsabilités et la hiérarchie des salaires.

Nous exigeons un abondement de l'employeur pour alimenter le Compte Epargne Temps.

☛ Pour l'égalité F/H

Il faut combattre les discriminations et revendiquer l'égalité F/H.

2 Concilier vie personnelle et vie professionnelle

☛ Pour un réel respect du temps de travail
Le constat de la détérioration des conditions de travail est indéniable.

La charge de travail doit être objectivement évaluée y compris en y intégrant les temps de déplacement, notamment dans le cadre des restructurations.

Le forfait jours doit être strictement limité et validé par un protocole d'accord.

L'écrêtement des heures ne doit pas être accepté et doit faire l'objet de compensations librement négociées.

Toute heure travaillée doit être rémunérée ou récupérée.

La possibilité de télétravailler doit être strictement encadrée.

☛ Pour une réduction du temps de travail

La réduction du temps de travail et son libre aménagement doivent s'appliquer aux cadres.

☛ Pour un droit à la déconnexion

Ce droit collectif à la déconnexion doit être reconnu et doit être mis en œuvre.

Ce ne doit pas être un devoir individuel.

☛ Pour un droit au bien-être

Mise en place d'un diagnostic individuel : bilan de vie sociale, vie professionnelle et vie familiale.

3 Défendre un management porteur de valeurs

☛ Pour un exercice en pleine responsabilité
Le cadre est un salarié qui exerce des responsabilités particulières ou possède une expertise reconnue.

Il doit participer à l'élaboration des orientations de la direction puis les mettre en œuvre. Il doit être associé aux décisions et avoir une réelle autonomie dans son métier.

Le cadre doit pouvoir exercer son métier en pleine responsabilité.

☛ Pour la restauration de la confiance et l'instauration d'un Management Humain

Il faut rétablir les concours républicains.

Il faut favoriser la promotion sociale interne.

Les cadres de la sécurité sociale demeurent attachés aux principes fondamentaux de la sécurité sociale et ne peuvent accepter une vision purement économique et financière de la gestion de notre Institution.

Le management doit reposer principalement sur des valeurs humaines et non sur des reportings toujours plus pesants.

☛ Pour une politique de formation ambitieuse

Il faut développer une politique de formation ambitieuse pour faire face à ces nouveaux défis.

Plateforme revendicative du SNFOCOS

Les résolutions professionnelles

Les camarades se sont réunis en commissions professionnelles afin de rédiger les différentes résolutions qui viennent compléter la résolution générale. Elles ont toutes été votées à l'unanimité et constituent notre feuille de route et notre mandat.



**Christophe Rabot,
Secrétaire de la CPPE
(Commission Professionnelle
Permanente de l'Encadrement)**



La commission des cadres



Les informaticiens



**François Nader,
Secrétaire de la commission
des informaticiens**



Les retraités



Les inspecteurs et contrôleurs



Patrick Schuster passe le flambeau de secrétaire de la commission des ACERC à Serge Philippe



Commission de la résolution générale



Les agents de direction



Thomas Correze passe le relais à Nicolas Gautier à la commission professionnelle permanente des praticiens conseils.

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle de l'Encadrement

Réunis à La Rochelle du 1er au 4 octobre 2018, les cadres dans toutes leurs composantes déplorent que :

Depuis de trop nombreuses années, les réorganisations et les restructurations s'enchaînent sous couvert d'un meilleur service aux bénéficiaires mais sont en fait fondées sur des critères essentiellement financiers qui excluent la prise en compte de l'humain.

La diminution des effectifs impacte particulièrement les cadres.

Leur charge de travail est croissante et trop importante par rapport aux ressources mises à leur disposition et celle-ci porte sur des périmètres d'activité et des compétences demandées qui sont de plus en plus étendues.

Les réductions d'effectifs, les fusions et mutualisations imposées par les COG (contrats d'objectifs et de gestion) et les CPG (contrats pluriannuels de gestion), figent les carrières de l'encadrement.

La désorganisation des hiérarchies complexifie les organisations, disqualifie le métier de cadre, cadre de proximité, cadre technique opérationnel, cadre stratégique, génère des situations d'isolement et de souffrance au travail pour les cadres.

Ces éléments accentuent la montée des risques psychosociaux et mettent en cause la responsabilité pénale de l'employeur.

Les fonctions d'encadrement diffèrent de celles d'exécution.

Elles induisent une responsabilité réelle dont la valeur doit être reconnue et les libellés d'emplois attribués aux cadres ne correspondent plus aux emplois tenus.

A ce titre, nous demandons, en complément de la plateforme revendicative SNFOCOS des cadres de la Sécurité sociale :

- La reconnaissance du statut cadre au sein de l'Institution par l'UCANSS.
- L'évolution du premier coefficient de cadre sur le plafond de la Sécurité sociale par une majoration successive des niveaux supérieurs.
- Une revalorisation immédiate et significative de

L'absence d'emplois repères autorise le remplacement de cadres à des coefficients inférieurs et libère l'employeur de tout engagement en termes d'évolution des carrières.

La déqualification, la surcharge professionnelle et les pressions psychologiques intolérables dégradent les conditions de travail et d'emploi des cadres.

Aujourd'hui, il faut être rémunéré au niveau 8 (coefficient de base) des emplois pour être au plafond de la Sécurité sociale alors qu'il y a quelques années le niveau 6 le permettait.

Les cadres sont sous-payés alors qu'ils subissent une inflation des missions, des responsabilités et des objectifs à atteindre. Le chevauchement des grilles de rémunération amène souvent nos collègues cadres à percevoir, pendant plusieurs années, une rémunération inférieure à celle des personnes qu'ils encadrent.

Ce phénomène de tassement hiérarchique de plus en plus important est préjudiciable aux cadres et à l'organisation des services.

La disparition des emplois repères depuis la classification 2004 des emplois des cadres et la fusion prochaine des régimes de retraites complémentaires AGIRC-ARCCO rendent nécessaire d'attribuer le statut de cadre à tous les emplois repérés dans les référentiels métiers des cadres de l'UCANSS.

Les cadres refusent d'être la variable d'ajustement dans la gestion de la pénurie des effectifs et ils réaffirment que la priorité est l'augmentation de leur rémunération et le maintien de leur statut de cadre.

la valeur du point au titre du rattrapage du pouvoir d'achat. L'abandon de la référence limitative à la RMPP, tant dans la refonte d'une nouvelle classification des emplois que dans l'augmentation annuelle des salaires.

- Le déblocage de l'expérience professionnelle jusqu'à la fin de carrière sur une valeur de 2 % par année d'activité.

- L'application extensible des dispositions de l'article 23 de la CCN à l'ensemble des cadres en contact avec le public.
- Le doublement de la prime de départ à la retraite.
- La revalorisation et le remboursement systématique des frais de déplacement pour tous les déplacements professionnels.
- L'adéquation de l'échelle de rémunération des cadres avec les fonctions qu'ils assument.
- Toute heure travaillée doit être récupérée ou rémunérée.
- La généralisation de la prime de crèche quel que soit le niveau de qualification ou de rémunération, sur le principe de non-discrimination.
- Le transfert des modes de rémunération individualisée vers un mode de rémunération pérenne, ouvert à tous les cadres et non-assujetti à l'atteinte d'objectifs.
- L'attribution automatique d'un avantage en points de compétence aux cadres qui n'en n'ont pas bénéficié depuis 3 ans.
- La majoration de la règle dite des 105% résorbables : passage à 110% non résorbables avec intégration des primes de fonction pour tout changement de niveau de qualification ou tout changement d'emploi (prise en compte de toutes les mobilités fonctionnelles).
- Le remplacement des départs, poste par poste, à niveau égal et un retour à un niveau d'effectifs permettant d'assurer un service public de qualité.
- Une garantie en matière de niveau de qualification et de rémunération : pas de déclassement et pas de déqualification dans les opérations de restructuration des réseaux et de reclassement professionnel.
- Une véritable prise en compte des problématiques liées à la Santé au travail et une évaluation réelle et objective de la charge de travail des cadres.

Nous appelons nos collègues cadres à répondre massivement aux actions visant à faire aboutir les revendications et à se syndiquer au SNFOCOS.

Nous mandatons le Bureau National et son Secrétaire Général pour mettre en œuvre toutes actions permettant la réalisation de ces revendications.

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Agents de Direction

Congrès du SNFOCOS – La Rochelle, 1^{er} au 4/10/2018

Dans un moment où la politique gouvernementale conduit à chercher à transformer les organisations syndicales en organes de mise en œuvre des injonctions présidentielles, les Agents de Direction du SNFOCOS réaffirment leur attachement au syndicalisme libre, indépendant de tout parti et gouvernement, incarné par la confédération Force Ouvrière.

Ils réaffirment leur attachement au syndicalisme fédéré et confédéré. Salariés de l'institution « sécurité sociale », ils partagent avec les autres salariés de l'institution les mêmes intérêts généraux.

En particulier, ils se prononcent pour le retour à sécurité sociale basée exclusivement sur les principes des ordonnances de 45.

En matière de revendications, comme toutes les autres catégories de personnels, ils réclament :

- La fin du blocage des salaires, l'ouverture de négociations salariales dégagées du carcan des « lettres de cadrage » ministérielles
- La fin d'une politique budgétaire asphyxiant les organismes,
- Des moyens aux organismes pour qu'ils puissent remplir leurs missions.
- Des organismes de plein exercice proche des usagers. A ce titre ils revendiquent au moins un moratoire sur les régionalisations, mutualisations, restructurations, externalisations...

Concernant plus spécifiquement la profession d'agent de direction :

- Le SNFOCOS a participé avec loyauté, en défendant les revendications des ADD, à la négociation de la nouvelle convention collective des Agents de Direction. Cette négociation a abouti à un accord qui permette des avancées, notamment en matière d'accompagnement à la mobilité.
- Il est maintenant temps que l'employeur rouvre des négociations sur la classification attachée à cette convention collective, ainsi que sur l'ensemble des éléments périphériques à cette classification, notamment sur l'échelle des rémunérations et le classement des organismes, ainsi que sur les processus d'évaluation des ADD, les conditions des déroulements de carrière, etc...

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Praticiens Conseils

La CPP déplore la faillite de l'employeur dans son rôle de protection et d'accompagnement professionnel de ses salariés en général. La CPP dénonce l'absence de mesures préventives face à une situation de mal être et de souffrance qui se généralise dans notre institution. Cette situation a été maintes fois dénoncée dans ces instances (CE et CHSCT) par le SNFOCOS.

Charge de travail croissante, management par indicateurs de productivité déconnectés du cœur du métier entraînant parfois des injonctions contradictoires, parfois des conflits de valeur mais surtout générateur d'une perte de sens

Le SNFOCOS s'inquiète des conséquences de ces organisations de travail sur l'avenir de la profession mais surtout sur la santé des personnels.

L'évolution de l'organisation du service médical SMMOP (service médical mission optimisation performance,) affiche la volonté d'améliorer une vision intégrée de la gestion du risque par territoire.

Dans les faits et hors langue de bois le Smmop c'est la subordination de la médecine de contrôle à la vision technocratique érigée de la CNAM

Les nouveaux outils comme medialog aggravent les conditions de travail en ajoutant des contraintes et une pression quotidienne supplémentaire et en imposant un rythme de convocation incompatible avec la qualité d'une consultation de contrôle

Il conviendrait de redéfinir en urgence les priorités en fonction de nos missions réglementaires et des ressources humaines.

A moins que tous ces changements poursuivent un seul but : celui de la déstabilisation du collectif et du milieu de travail.

Pierre par pierre le système s'écroule dans un climat de défection silencieuse des salariés qui préfèrent démissionner.

Le bilan de la convention collective montrait en 2016 au niveau national 25 praticiens conseils démissionnaires soit deux fois plus qu'en 2014, 15 licenciés pour inaptitude soit 4 fois plus qu'en 2015. 24 praticiens conseils avaient demandé un congés sans solde et 42 un détachement. Au total c'est 5 % de la population des praticiens conseils qui est donc parti en 2016. 10 % des nouveaux praticiens recrutés n'avaient pas terminé leur période d'essai.

La CPP réclame l'accès à des outils permettant l'amélioration de la santé au travail de ses PC (scanner, consommation de soins.)

La CPP rappelle que le nombre de praticiens Conseils a été réduit de un tiers en 10 ans et ne peut que constater l'absence de politique de recrutement volontariste de la Cnam.

La CPP réclame l'ouverture avant fin 2018 d'une négociation sur les salaires et la revalorisation immédiate du coefficient de base des médecins conseils niveau A et B

La CPP déplore que la seule mesure salariale évoquée dans «agir ensemble» soit la part variable des MCR.

La CPP considère que la situation des praticiens conseils dans les Elsm et Ersm devient inacceptable et invite les Représentants des Drsm à réunir les personnels, établir le cahier revendicatif et définir avec les personnels, les initiatives à porter

La CPP attire l'attention de ses adhérents et de ses militants sur le caractère particulier des élections professionnelles de fin 2019, qui précéderont la fusion au premier janvier 2020 des Drsm et la mise en place des nouvelles instances.

La CPP considère que le bouclage des listes FO dans toutes les Drsm en lien avec la Fec, est une priorité absolue du mois de septembre 2019.

Toutes les listes déposées par catégorie employés, cadres, praticiens seront autant de leviers pour les votes FO au CE, seul vote pris en compte pour la représentativité.

La CPP considère que la prise de contact avec les stagiaires lors de la formation initiale, aux instances régionales participe à la construction du vivier d'adhérents et d'électeurs de demain et mandate ses représentants nationaux et régionaux pour aller sur le terrain.

Les élections professionnelles, c'est :

une bataille de tous les camarades qui agissent ensemble pour maintenir et conforter la représentativité FO dans le contexte particulier de la politique gouvernementale visant à liquider les garanties collectives inscrites dans la CCN.

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des ACERC

La Commission Permanente Professionnelle des ACERC réunie à La Rochelle les 2 et 3 Octobre 2018 lors du XIXe congrès national du SNFOCOS :

- Affirme que le niveau 7 pour l'ensemble des inspecteurs du recouvrement doit être attribué automatiquement au bout de quatre ans avec une progression professionnelle vers le niveau 8 sans fonctions managériales.
- Confirme le maintien de la plateforme revendicative des contrôleurs CAF en vue de sa mise en application.
- Exige l'application dans tous les organismes du principe de remboursement des repas, énoncé par l'UCANSS elle-même par lettre au SNFOCOS en 2007. Celle-ci précise que, dès lors que le salarié est en dehors du siège de l'organisme entre 11 heures et 14 heures, il a droit à l'indemnité forfaitaire sans l'application d'un minimum de distance kilométrique. Par voie de conséquence, une durée minimale de déplacement ne saurait être imposée.
- Dénonce les obligations irrationnelles faites aux inspecteurs en matière de déplacement sur l'ensemble du territoire, et s'étonne que la Cour des Comptes (qui s'est pourtant penchée sur l'activité des inspecteurs !) n'ait pas relevé ces coûteux dysfonctionnements. Cela génère, outre un surcroît énorme de frais de déplacement, une modification substantielle des conditions de travail des inspecteurs avec des incidences non négligeables sur la vie familiale et sur la santé. La commission réaffirme que le volontariat doit rester la règle pour ces déplacements.
- Déplore la raréfaction des formations à destination des inspecteurs en poste malgré un contexte d'inflation législative, ainsi que les formations en cascade qui génèrent une perte de qualité de celles-ci.
- Dénonce les objectifs chiffrés inatteignables et imposés sans discernement aux inspecteurs et contrôleurs ceci sans prise en compte des contraintes et des responsabilités qui pèsent sur eux du fait des législations applicables.
- Demande de la régularisation immédiate et automatique de l'article 32 de la Convention collective pour tous les inspecteurs concernés.

- Dénonce l'intrusion de la hiérarchie à tous les stades de la procédure de contrôle par le biais de la mise en place du dispositif « Assure/Supervision », alors que, juridiquement, l'inspecteur ou le contrôleur CAF est le seul à même de tirer les conséquences légales de ses propres constatations.

Au regard des futures missions supplémentaires imposées aux inspecteurs (contrôle AGIRC/ ARCCO), et compte tenu du fait que ces travaux seront facturés par l'ACOSS, la commission exige qu'une juste part de cette rémunération soit rétrocédée aux inspecteurs par l'attribution de points supplémentaires. La satisfaction de cette revendication constitue pour la commission un préalable à minima pour l'exercice de ses nouvelles missions.

La commission s'inquiète de l'absence de création de dispositifs d'évolution professionnelle et de passerelles vers d'autres métiers de la branche ou de l'institution pour les inspecteurs, les contrôleurs sur pièces et les contrôleurs CAF.

Pour les mêmes raisons, la commission demande l'extension du niveau 6 à tous les contrôleurs CAF après quatre ans d'exercice professionnel.

En ce qui concerne les nouvelles conditions de mise à disposition des véhicules la commission exige :

- La mise à disposition de véhicules adaptés à tous les salariés en situation de handicap, conformes aux prescriptions médicales et prenant en compte les nécessités des salariés de grande taille notamment
- La mise à disposition pour la durée des fonctions et non pour une année civile, quels que soient les kilomètres professionnels parcourus, avec la garantie du bénéfice d'un véhicule identique pour cette même durée pour les salariés ayant opté pour l'usage mixte
- La suppression des menaces de sanctions disciplinaires pour des faits non fautifs, pour des faits non constitutifs d'une faute professionnelle et/ou ayant lieu en dehors du temps de travail
- La suppression de la discrimination des salariés malades ayant opté pour l'usage mixte consistant à leur retirer le bénéfice de l'usage de leur véhicule

- Exige la suppression immédiate de ces dispositifs chronophages de supervision, inefficaces, générateurs de risques psychosociaux et en contradiction avec les textes qui régissent la procédure de contrôle très strictement encadrée.

- Le rétablissement du prêt de volant à un collègue
- La communication de l'ensemble des garanties d'assurance
- L'appréciation du franchissement des 15 000 kilomètres annuels, réalisés à titre privé, en année glissante et non par année civile (exemple : mise à disposition du véhicule sur 3 ans = 45.000 kilomètres)
- La clarification du décompte de la facturation des kilomètres parcourus au-delà du seuil des 15 000 kilomètres
- La suppression de la télémétrie.

CONCLUSION :

La CPP des ACERC mandate le Bureau National et son Secrétaire Général pour intervenir auprès de toutes les instances nationales afin de faire aboutir l'ensemble de ces revendications.

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des UGECAM et Etablissements

La Commission permanente professionnelle des établissements des UGECAM réunie à La Rochelle du 1^{er} au 4 Octobre 2018 lors de son 19^{ème} congrès :

- Rappelle l'appartenance des UGECAM et de ses établissements à l'Assurance Maladie
- Affirme ses valeurs de solidarité rattachées aux organismes de Sécurité Sociale sur l'ensemble du territoire.

Les établissements des UGECAM disposent d'une politique nationale au travers de la nouvelle COG et d'un projet d'entreprise national.

Toutefois, la DGNU porte ses orientations nationales dans un contexte concurrentiel entre des opérateurs privés à but lucratif et des opérateurs publics et associatifs.

Les conséquences de ces orientations produisent de plus en plus des situations financière déficitaire des UGECAM que le SNFOCOS dénonce. Cela se traduit par :

- Les C.R.E.F. (contrat de retour à l'équilibre financier)
- Des fusions/absorptions de certains établissements
- Des pertes d'activités (fermeture de services, de lits,...),
- Des licenciements de personnels,
- Le blocage des rémunérations,
- Le non remplacement de départs à la retraite.

La commission déplore le constat du dernier rapport de la Cour des comptes qui fragilise le devenir des UGECAM et de ses personnels.

La commission témoigne de la représentativité des établissements des UGECAM comme un maillage essentiel dans l'offre de soin au sein de chaque région.

Dans un contexte en évolution permanente (virage ambulatoire pour le sanitaire, parcours inclusif pour le médico social), la place des établissements des UGECAM, la qualité de ses prestations et les compétences de ses personnels doivent être défendues.

Devant le manque de moyens alloués par les ARS et les conseils départementaux, qui mettent les établissements des UGECAM dans de grandes difficultés, La commission permanente des établissements des UGECAM demande que les dotations de financement soient à la hauteur de la qualité des prises en charge (Dotation modulaire à l'activité, SERAPHIN)

La commission permanente des établissements des UGECAM revendique le maintien voire l'optimisation des plateaux techniques (matériels et humain) pour garantir la qualité des prestations.

La commission observe de plus en plus un malaise et une dégradation des conditions du travail des cadres exerçant dans les établissements et services.

Cela se traduit par :

- une détérioration de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle,
- une multiplication et une redistribution des tâches des cadres non remplacés,
- une lourdeur des organisations générant du stress,
- une pression pour atteindre des objectifs toujours plus inatteignables.

La commission permanente des établissements des UGECAM revendique son attachement à la valorisation de parcours internes par la promotion et par la formation professionnelle.

La commission permanente des établissements des UGECAM s'oppose à toute forme d'externalisation des services supports logistiques et administratifs.

La commission permanente des établissements des UGECAM exige des conditions de travail et des prestations hôtelières et d'accueil des publics, décents au travers d'une politique patrimoniale permettant la mise aux normes et la réhabilitation des locaux.

Dans ce contexte, la commission des établissements des UGECAM mandate le bureau National et son secrétaire national pour :

- Maintenir les emplois coûte que coûte,
- Avoir une politique de rémunération permettant de fidéliser les métiers,
- Modifier la classification des emplois en supprimant la grille E,
- Arrêter toute forme de licenciements arbitraires,
- Attribuer 33% de points de compétences chaque année.

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens

La Rochelle 2018

Les constats présentés lors des derniers congrès, quelle que soit la branche, sont toujours d'actualité et se traduisent sur le plan organisationnel par :

- le redéploiement des moyens humains et matériels sous couvert de rationalisation,
- la mise en œuvre à outrance de solutions d'externalisation.

Le corollaire de ces opérations est :

- la mise en cause opportuniste des compétences et des cadres de travail,
- la perte de la maîtrise de l'outil de travail par le personnel,
- le détournement et le contournement des règles conventionnelles de promotion et de niveaux d'emploi.

Enfin, nous nous inquiétons de l'avenir professionnel des informaticiens employés dans les caisses locales.

La Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens se donne un programme d'action dans la continuité des mandats précédents comportant les 4 axes suivants :

- Développer une communication destinée aux informaticiens selon leurs branches, la nature de leurs organismes d'appartenance et leurs emplois,
- Développer une CPPI représentative de cette diversité,
- Veiller à l'élaboration de SDSI intégrant des schémas directeur des ressources humaines informatiques crédibles (structurés, dotés en moyens, planifiés) donnant une visibilité réelle sur leur avenir,
- Enfin, défendre les principes de la classification et contribuer le cas échéant à son amélioration.

En particulier nous allons travailler sur :

- Une communication auprès de toutes les catégories de personnels participant directement ou indirectement aux activités relatives aux systèmes d'information,
- Le soutien et l'engagement dans toute initiative œuvrant à la syndicalisation des informaticiens,
- L'apport de notre expertise à tout sujet portant sur la classification des informaticiens et plus généralement à toutes mesures les concernant.

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Retraités

Après lecture du bilan de la CPP précédente rédigé par serge CARFANTAN, les membres de la commission énumèrent leurs perspectives et pistes de travail pour les trois années à venir, à savoir :

- Maintenir et amplifier la syndicalisation des retraités, en proposant à nouveau que leurs cotisations se rapprochent de la cotisation UDR, ceci afin de conserver le maximum d'adhérents retraités au SNFOCOS,
- Rechercher des pistes de communication destinées aux futurs et nouveaux retraités lors de leur dé-

part ; Assurer la continuité de la publication du Point Retraite dont le secrétaire adjoint assurera le suivi,

- Revendiquer le maintien du pouvoir d'achat des retraités, qui souvent assurent la charge de deux générations, celles de leurs parents et de leurs enfants et revenir à l'indexation régulière des retraites sur le coût de la vie,

- Combattre le choix politique actuel d'un impôt supplémentaire à la charge des seuls retraités : la CSG. Alors que les excédents actuels des régimes de Sécu permettraient de financer le régime vieillesse, (problème de transfert de charges),
- Garantir le maintien des droits personnels existants et des droits dérivés, tels que ceux des pensions de reversion, dans les conditions actuelles, indépendamment de la future fusion des régimes. De plus, veiller à la pérennité du système différentiel dans ses modalités actuelles, et envisager sa mensualisation, parallèlement à la retenue de l'impôt à la source.
- Augmenter le panel des prestations dans notre système de prévoyance, la CAPSSA, en utilisant ses excédents, afin d'élargir à de nouvelles prestations en faveur des actifs et des retraités, notamment au titre de la dépendance,
- Améliorer les prestations de la complémentaire santé pour les actifs et les retraités, en majorant les prestations existantes, et en prenant en charge des prestations « hors Sécu » et relevant de pratiques médicales nouvelles.

En conclusion, les membres de la CPP retraite mandatent, les membres du Bureau National et son nouveau Secrétaire Général pour porter leurs revendications aux instances compétentes et reconquérir les salariés partant en retraite.

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Médecins, pharmaciens, biologistes et dentistes des Centres d'Examens de Santé et des Etablissements de la Sécurité Sociale

INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE ET DÉONTOLOGIE

- La Commission renouvelle son attachement au code de déontologie médicale et notamment à l'indépendance professionnelle.
- Les professionnels sont menacés par des directives et des dispositifs administratifs tendant à faire pression sur les décisions médicales.
- La Commission exige le respect de la liberté de choix de l'organisme de formation dans le cadre de développement professionnel continu.
- La Commission exige que le nouvel outil informatique, SAGES 2, en cours d'installation dans les Centres d'Examens de Santé respecte la liberté de jugement du médecin, garantisse le secret médical.

SALAIRES

- La Commission maintient sa revendication de 100 points supplémentaires pour les médecins, pharmaciens, biologistes et dentistes.
- Les conditions salariales proposés actuellement sont un frein à l'embauche de nouveaux professionnels et mettent en péril l'existence des structures médicales.

CENTRES D'EXAMENS DE SANTÉ

- La Commission s'inquiète de la mise en place d'un EPS « rénové » qui ne correspond pas à une médecine de qualité, tenant compte des données et moyens actuels.
- L'EPS « rénové » n'apportera par un service médical suffisant aussi bien pour le patient que pour son médecin.

Le repas fraternel





Intervention des Secrétaires confédéraux



Philippe Pihet

en charge des retraites et de la prévoyance complémentaire



Serge Legagnoa

en charge de la protection sociale collective



Frédéric Souillot

en charge des affaires juridiques et du droit syndical



Alain Gautron avec Alain Poulet,

ancien Secrétaire général du SNFOCOS

Congressistes



L'équipe de la Michodière

Karine, Sandrine, Murielle, Virginie et Christine.





Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

www.snfocos.org

Celui-là qui veille modestement quelques moutons sous les étoiles, s'il prend conscience de son rôle, se découvre plus qu'un serviteur. Il est une sentinelle. Et chaque sentinelle est responsable de tout l'empire.

Antoine de Saint-Exupéry (Terre des hommes)